

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 05 avril 2022

DELIBERATION

2022/26 - FEUILLE DE ROUTE POUR L'ECONOMIE CIRCULAIRE.

En transformant radicalement les pratiques de conception, d'usage et d'achat, en vue d'une sobriété de l'utilisation des ressources, l'économie circulaire est un vecteur majeur de la transition écologique. Ce mode de production et de consommation fait donc partie intégrante de la stratégie de Lille et de ses communes associées de transition écologique juste, formalisée dans le Plan lillois, hellemmois et lommois pour le climat, et s'enrichit d'une longue tradition locale du réemploi avec la grande braderie attestée depuis le 12^{ème} siècle.

Déclinaison du Plan lillois, hellemmois et lommois pour le Climat qu'elle vient préciser ou compléter opérationnellement, la feuille de route pour l'économie circulaire ne reprendra pas l'ensemble des actions contribuant à l'économie circulaire qui y sont déjà intégrées, ni les actions développées dans les autres documents d'application ou cadres, comme par exemple :

- l'aménagement urbain durable, la rénovation urbaine et le soutien à la rénovation durable des logements anciens sociaux et privés ;
- la politique énergétique et l'accroissement du recours aux énergies de récupération ;
- le développement de l'agriculture urbaine, le soutien à l'alimentation durable et aux circuits courts (expérimentations, jardins familiaux, cantines scolaires...) ;
- la prévention des déchets, en appui de la Métropole Européenne de Lille (MEL) (zéro déchets, biodéchets et compostage, lutte contre le gaspillage et les plastiques à usage unique...).

La feuille de route de Lille et de ses communes associées pour l'économie circulaire traduit évidemment en actions le cadre législatif et réglementaire. Elle s'appuie également sur les plans régionaux et s'inscrit résolument en continuité avec la stratégie et le plan d'action économie circulaire adoptés par la Métropole Européenne de Lille le 28 juin 2021, dont elle constitue à la fois une déclinaison communale et un prolongement en les complétant sur ses champs de compétences propres. Elle fait ainsi siennes les priorités de la stratégie métropolitaine avec ses 3 enjeux (mieux concevoir et mieux produire, moins gaspiller et prolonger la durée de vie, boucler la boucle des matériaux) et ses cinq filières de flux prioritaires (la filière de matériaux de construction, la filière alimentation et biomasse, la filière textile, la filière distribution – logistique, la filière déchets ménagers et assimilés) tout en les adaptant à son périmètre d'action.

Elle les complètera également sur ses champs de compétence propres (proximité, culture et manifestations, équipements et services à la population, commerce, nature en ville, achats publics, ...).

En conséquence, la Ville :

- déclinera localement les orientations (ex : composteurs individuels et collectifs, ressourceries, ...) prises par la MEL et la Région Hauts de France, pleinement compétentes dans la structuration des filières et la définition de politiques structurantes en matière d'économie circulaire (ex : déchets) ;
- animera le territoire en proximité : fera connaître et valorisera les initiatives pour encourager l'acculturation et faciliter le passage à l'acte ; mobilisera les acteurs de proximité privés et associatifs (commerçants, artisans, associations, ...) ainsi que les habitants ;
- accompagnera les initiatives émergentes et les orientera vers les partenaires compétents (MEL, Région, ...) ;
- répondra à la demande et aux besoins des habitants ;
- agira en propre à travers ses pratiques quotidiennes et ses achats publics (exemplarité de l'administration).

La stratégie lilloise, hellemmoise et lommoise d'économie circulaire est ainsi construite autour de 4 priorités :

1. Ancrer l'économie circulaire dans le territoire
2. Favoriser l'économie circulaire dans le renouvellement de la Ville
3. Favoriser les boucles locales pour l'alimentation et les matières organiques
4. Favoriser une consommation plus responsable.

L'animation est bâtie sur le principe d'une co-construction dans la durée avec l'ensemble des parties-prenantes : citoyens, acteurs économiques, acteurs de l'innovation, acteurs associatifs, organisations professionnelles, universités, acteurs de l'emploi et de l'insertion, etc. La rédaction du présent document s'est notamment enrichie d'un appel à contribution auprès de plus de 1 000 acteurs du territoire, ainsi que des services municipaux.

Dans le cadre de sa feuille de route « Lomme en Transitions – Horizon 2030 », la Ville de Lomme en tant que commune associée à Lille, partage l'ambition de promouvoir et d'accompagner une économie locale soutenable, inclusive et circulaire.

Cette feuille de route votée en décembre 2021 comprend des axes majeurs sur l'économie circulaire au travers de deux leviers : le développement local de l'Economie Sociale et Solidaire et l'exemplarité de l'administration.

En effet, la Ville de Lomme compte accompagner la mise en place en 2022 d'une Fabrique Citoyenne des Transitions ayant pour but de favoriser des initiatives citoyennes et des projets collectifs en faveur de la transition écologique et solidaire.

Par ailleurs, d'autres projets ambitieux composent cette feuille de route « Lomme en Transitions – Horizon 2030 » tels que la mise en place d'une Maison de l'Alimentation Durable, en coopération avec les acteurs locaux, la mise en place de sites de compostage collectifs ou encore l'expérimentation du Revenu de Transition Ecologique (RTE), dispositif novateur, visant à accélérer le développement d'activités économiques d'utilité sociale et environnementale sur notre ville.

Notre territoire cultive des ambitions communes à celles de Lille en matière de développement de l'économie circulaire, dans un souci de justice sociale, en témoigne le

réseau de partenaires mobilisé dans le pilotage de la politique « Lomme en Transitions ». Les formations des agents et des élus de même que les projets et événements mis en place par les services tendent également vers une appropriation transversale des enjeux liés au développement de l'économie circulaire.

Aussi, le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **ADOPTER** la feuille de route pour l'économie circulaire, ci-annexée.

ADOPTE A LA MAJORITE,

Abstentions : Mme LAPERE – M. FRANCIN – Mme GODEFROOD-BERRA

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme